

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**SYNDICAT MIXTE DE
LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE
ET DE L'ART TISSE**

Rue des arts – BP89
23200 AUBUSSON
Tél 05 55 66 66 66

Courriel: contact@cite-tapisserie.fr -

Site internet : www.cite-tapisserie.fr

Profil d'acheteur : <https://cite-tapisserie.e-marchespublics.com/>

ACCORD-CADRE TENTURE-EVENEMENT A PARTIR DE 4 IMAGES DE FILM D'UN GRAND CREATEUR DU CINEMA D'ANIMATION

**PRESTATIONS DE TISSAGE RESPECTANT LE SAVOIR-FAIRE ARTISANAL
MULTISECULAIRE DE LA TAPISSERIE D'AUBUSSON RECONNU PAR
L'UNESCO**

/

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

/

FOURNITURE DE LAINES TEINTES ET AUTRES MATERIAUX

/

REALISATION DE VIDEOS ET PHOTOS

PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Date et heure limites de réception des candidatures

**Dimanche 30 août 2020 à 17h00 EXCLUSIVEMENT via la plate-
forme de dématérialisation : <https://cite-tapisserie.e-marchespublics.com/>**

Règlement de la Consultation

Document élaboré en juillet 2020

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Objet et caractéristiques générales de la consultation

ARTICLE 2 : Dispositions de la consultation

ARTICLE 3 : Organisation de la consultation

ARTICLE 4: Présentation des offres

ARTICLE 5 : Conditions d'envoi des offres

ARTICLE 6 : Demande de renseignements

ARTICLE 1 : Objet et caractéristiques générales de l'accord-cadre

1.1 – Objet de la consultation

L'accord-cadre visant la réalisation selon le savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson reconnu par l'UNESCO d'une tenture-événement à partir de 4 images de film d'un grand créateur du cinéma d'animation comporte 9 lots :

- Lots n° 1 à 4 : accord-cadre à marchés subséquents relatif au tissage des 4 œuvres de cette opération, selon le savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson reconnu par l'UNESCO ;
- Lot n°5 : accord-cadre à bons de commande visant l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le pilotage et le suivi technique de l'opération et la fourniture de cartons de tapisserie ;
- Lot n°6 : accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de matériaux et matériaux teints ;
- Lot n°7 : accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de laine « gros calibre » teinte ;
- Lot n°8 : accord-cadre à bons de commande relatif au tissage d'échantillons préparatoires, selon le savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson reconnu par l'UNESCO ;
- Lot n°9 : accord-cadre à bons de commande visant la réalisation de vidéos et de photos de cette tenture.

Considérant le montant estimatif maximum de l'accord-cadre et considérant les caractéristiques très spécifiques des prestations et la structuration de la filière économique, le Comité syndical de la Cité de la tapisserie a décidé, par délibération en date du 1^{er} juillet 2020, d'engager une procédure avec négociation sous la forme d'un accord-cadre pour la réalisation des œuvres de cette tenture de tapisseries.

Cet accord-cadre se déroule en 2 phases : dans la présente 1^{ère} phase, les opérateurs économiques intéressés par un ou plusieurs lots font acte de candidature. Si ceux-ci sont admis en 2^{nde} phase, ils seront invités à remettre une offre pour les lots n°5 à 9. Pour les lots n°1 à 4, ils feront une offre au fur-et-à mesure de la publication de chaque marché subséquent correspondant au tissage successif des 4 tapisseries issues des 4 images de film d'un grand créateur du cinéma d'animation.

Le pouvoir adjudicateur peut arrêter discrétionnairement la procédure d'attribution, à charge d'indemniser les candidats ayant présenté des échantillons à l'appui des offres pour les lots n° 1 à 4 et pour les commandes engagées des lots n° 5 à 9.

Les candidats pourront se voir attribuer un ou plusieurs lots à l'exception du lot n°8 pour lequel le candidat attributaire du tissage des échantillons préparatoires ne pourra pas remettre d'offre dans le cadre des marchés subséquents de tissage des tapisseries des lots n°1 à 4.

Pour les lots n°1 à 4, 1 lot = 1 marché subséquent = 1 tapisserie.

Les candidats sont donc invités à faire acte de candidature, même s'ils ne présentent pas d'offre dans la 2^{ème} phase de la procédure. En effet, ils ne pourront se voir attribuer l'un des ces lots s'ils n'ont pas fait acte de candidature et donc non admis en 2^{nde} phase.

L'opération est une commande globale, ce cadre juridique d'ensemble doit être appréhendé par les candidats dès cette phase de candidature.

Compte-tenu de la complexité du tissage et de la nécessaire validation de son parti-pris d'interprétation par la société qui a produit les films de ce créateur inscrits à son catalogue et qui est détentrice des droits d'exploitation, un (ou plusieurs) échantillon(s) préparatoire(s) sera(ont) réalisé(s) dans le cadre du lot n°8 et soumis à l'approbation des partenaires.

L'échantillon validé par la société qui a ces films inscrits à son catalogue et qui est détentrice des droits d'exploitation sera ensuite présenté à la Cité de la tapisserie à destination des opérateurs économiques (ateliers et manufactures) dont la candidature

aura été validée pour les lots n°1 à 4 de l'accord-cadre à marchés subséquents. Ainsi, l'interprétation demandée pour la réalisation de chaque tapisserie de chaque lot n°1 à 4 sera examinée par la Commission d'appel d'offres à partir d'un échantillon-témoin ; cet échantillon s'appuiera sur l'échantillon validé et visible à la Cité de la tapisserie. L'interprétation de la maquette et le choix des matériaux auront donc été en partie définis en amont par la Cité internationale de la tapisserie, maître d'ouvrage de cette réalisation et garante de la cohérence de l'ensemble de la tenture auprès de la société qui a ces films inscrits à son catalogue et qui est détentrice des droits d'exploitation. Les 4 images ont été validées par leur créateur. Cette société a exigé de disposer d'un droit de regard et de validation sur chaque étape de la réalisation de chacune des 4 pièces et c'est pourquoi l'échantillon-témoin du candidat retenu pour le tissage de chaque tapisserie sera aussi envoyé pour validation à cette société gestionnaire de l'œuvre.

Les cartons et les laines teintes seront fournis pour le tissage des 4 tapisseries. Toutefois, compte-tenu du caractère complexe de la mise en place de ces tissages, un apport de matériaux et de techniques pourra être envisagé, sous réserve du strict contrôle et de l'approbation expresse du maître d'ouvrage.

Dans la phase de remise des offres, l'appréciation du travail réalisé par le soumissionnaire portera sur :

- la qualité du tissage
- la capacité du candidat à comprendre et respecter l'échantillon préparatoire validé présenté à la Cité de la tapisserie et son écriture technique et interpréter intelligemment les zones de changement de couleurs indiqués en pointillés sur le carton. Les couleurs ou qualités de fil ne seront pas analysées sur les échantillons-témoins.

Cette opération reçoit le soutien du Programme Feder, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Creuse et de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

1.2 – Durée du marché

La durée de l'accord-cadre est de 48 mois.

1.3 - Date limite de remise des candidatures

La date limite de remise des candidatures est fixée au dimanche 30 août 2020 à 17h00 **exclusivement** via la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la Cité de la tapisserie accessible ici: <https://cite-tapisserie.e-marchespublics.com/>

1.4 – Délais d'exécution

Le pouvoir adjudicateur porte à la connaissance des candidats le calendrier prévisionnel de réalisation suivant :

Lot n°1 :

Tapisserie n°1 : 5m (h) x 4,6m (l) . Notification du marché : 1^{er} mars 2021 / Achèvement de l'œuvre : 30 novembre 2021

Lot n°2 :

Tapisserie n°2 : 3m (h) x 7,50m (l) . Notification du marché : 1^{er} décembre 2021 / Achèvement de l'œuvre : 31 août 2022

Lot n°3 :

Tapisserie n°3 : 5m (h) x 5m (l) . Notification du marché : 1^{er} juin 2022 / Achèvement de l'œuvre : 31 janvier 2023

Lot n°4 :

Tapiserie n°4. 3m (h) x 5,6m (l) . Notification du marché : 1^{er} octobre 2022 / Achèvement de l'œuvre : 30 mai 2023

Les candidats admis en seconde phase recevront un cahier des charges spécifique dans le cadre de chaque marché subséquent de chaque lot correspondant à chaque tapisserie, au fur-et-à-mesure du déroulement de l'opération. Ce cahier des charges mentionnera les dimensions, finesses de tissage et date définitive de livraison des différentes œuvres ; ces dates seront donc les dates contractuelles de chaque marché.

Lot n°5 :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage, le suivi technique et la fourniture de cartons de tapisserie pour la tenture-évènement

Les candidats prennent connaissance du calendrier prévisionnel des lots n°1 à 4 pour indiquer à l'appui de leur candidature leurs capacités techniques, professionnelles et financières en adéquation avec ce rythme de prestations. Ce calendrier sera confirmé en phase d'offre.

Le Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie souhaite bénéficier de l'expertise d'un interlocuteur spécialisé en capacité d'assister le Syndicat mixte pour :

- réaliser les 4 cartons des 4 tapisseries réalisées à partir des images de film d'un grand créateur du cinéma d'animation, conformément au savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson, reconnu au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO et faisant l'objet d'une Indication Géographique (IG). Chaque carton de tapisserie fera l'objet d'un bon de commande transmis à l'opérateur économique retenu.

- participer a minima à une réunion mensuelle de maîtrise d'ouvrage de cette opération, à Aubusson ou dans tout autre lieu désigné par le maître d'ouvrage,

- instaurer un dialogue fécond, suivi et constructif avec les acteurs en charge du tissage, ainsi que ceux en charge de la fourniture des laines et de leur teinture,

- élaborer le cahier des charges des 4 tapisseries,

- assister les services du Syndicat mixte dans l'élaboration des grilles d'analyse des offres du tissage, la commission technique et la commission d'appel d'offres pour leur évaluation,

- conduire les réunions de maîtrise d'ouvrage en présence des responsables de tissage retenus,

- procéder à des visites de contrôle du tissage a minima deux fois par mois et aussi souvent que le maître d'ouvrage le demandera,

- constituer un interlocuteur d'alerte, de conseil, de facilitateur et de négociateur pour la réalisation de ces œuvres,

- faire mention de la publicité européenne à toutes les phases de la réalisation, en ayant pris connaissance des obligations de mise en concurrence libre et non faussée imposées au maître d'ouvrage,

- participer aux actions de communication et de promotion de la tapisserie d'Aubusson soutenues par la Cité internationale de la tapisserie. Cette action promet un retentissement international et potentiellement un renouveau de la tapisserie d'Aubusson.

L'augmentation de la fréquentation des visiteurs amateurs de cinéma d'animation et de création graphique d'Extrême-Orient et en particulier les jeunes générations est également recherchée. A ce titre, l'assistant retenu se prêtera aux actions de communication de toutes sortes qui pourront être réalisées (vidéos, présence salons, conférences, interventions devant tous publics...).

Les candidats admis en seconde phase recevront un cahier des charges général leur permettant de déposer une offre. La réalisation de chaque carton de tapisserie, du cahier des charges de tissage et le suivi de leur réalisation feront l'objet d'un bon de commande signé du maître d'ouvrage. Chaque carton sera achevé pour le démarrage de chaque tapisserie. L'assistant à maîtrise d'ouvrage sera donc notifié des dates contractuelles de réalisation des tissages.

Cet accord-cadre monoattributaire à bons de commande est conclu sans maximum et sans minimum. Si le maître d'ouvrage décide d'interrompre l'accord-cadre, les opérateurs économiques déclarés attributaires des différents marchés dans le cadre du présent accord-cadre ne seront fondés à porter aucune réclamation, à l'exception du paiement des matières et prestations déjà engagées.

Lot n°6 :

Fourniture de matériaux et matériaux teints ;

Les candidats prennent connaissance du calendrier prévisionnel des lots n°1 à 4. Ce calendrier sera confirmé en phase offre.

A titre prévisionnel et indicatif, il est précisé que le lot n°6 consiste à fournir au maximum 550 kgs de laine traitée anti-mites et teinte, 100 kgs de lin et 100 kgs de soie et de façon plus accessoire des fils métalliques, fil de bambou, fil de chanvre, fil de coton... Cette fourniture inclut la mise sur cônes, environ 100g de laine par cône. Cette liste pourra être précisée à l'appui du CCTP envoyé aux candidats admis en seconde phase. Au stade des candidatures, les candidats fournissent leur grille tarifaire.

Cet accord-cadre monoattributaire à bons de commande est conclu sans maximum et sans minimum. Si le maître d'ouvrage décide d'interrompre l'accord-cadre, les opérateurs économiques déclarés attributaires des différents marchés dans le cadre du présent accord-cadre ne seront fondés à porter aucune réclamation, à l'exception du paiement des matières et prestations déjà engagées.

A réception de chaque bon de commande, le prestataire retenu disposera d'un délai de 10 jours pour réaliser et livrer le produit commandé. Dans cette optique, les candidats s'engagent sur un délai de livraison et assurent donc disposer des ressources humaines et des capacités matérielles et professionnelles suffisantes à la réalisation de cette prestation.

Lot n°7 :

Fourniture de laine « gros calibre » teinte

Les candidats prennent connaissance du calendrier prévisionnel des lots n°1 à 4. Ce calendrier sera confirmé en phase offre.

A titre prévisionnel et indicatif, il est précisé que le lot n°7 consiste à fournir 120 kgs de laine « gros calibre » traitée anti-mites et teinte. Cette fourniture inclut la mise sur cônes, environ 100g de laine par cône. Cette liste pourra être précisée à l'appui du CCTP envoyé aux candidats admis en seconde phase. Au stade des candidatures, les candidats fournissent leur grille tarifaire.

Cet accord-cadre monoattributaire à bons de commande est conclu sans maximum et sans minimum. Si le maître d'ouvrage décide d'interrompre l'accord-cadre, les opérateurs économiques déclarés attributaires des différents marchés dans le cadre du présent accord-cadre ne seront fondés à porter aucune réclamation, à l'exception du paiement des matières et prestations déjà engagées.

A réception de chaque bon de commande, le prestataire retenu disposera d'un délai de 10 jours pour réaliser et livrer le produit commandé. Dans cette optique, les candidats s'engagent sur un délai de livraison et assurent donc disposer des ressources humaines et des capacités matérielles et professionnelles suffisantes à la réalisation de cette prestation.

Lot n°8 :

Réalisation d'échantillons préparatoires à la tenture selon le savoir-faire artisanal de la tapisserie d'Aubusson reconnu par l'UNESCO.

Les candidats prennent connaissance du calendrier prévisionnel des lots n°1 à 4. Ce calendrier sera confirmé en phase offre.

Cet accord-cadre monoattributaire à bons de commande est conclu sans maximum et sans minimum.

Si le maître d'ouvrage décide d'interrompre l'accord-cadre, les opérateurs économiques déclarés attributaires des différents marchés dans le cadre du présent accord-cadre ne seront fondés à porter aucune réclamation, à l'exception du paiement des matières et prestations déjà engagées.

A réception de chaque bon de commande, le prestataire retenu disposera d'un délai de 48 jours pour réaliser et livrer le produit commandé. Dans cette optique, les candidats s'engagent sur un délai de livraison et assurent donc disposer de la disponibilité, des ressources humaines et des capacités matérielles et professionnelles suffisantes à la réalisation de cette prestation.

Les échantillons demandés seraient au minimum au nombre de quatre, au maximum de trente et d'une taille restant à définitivement valider, comme leur finesse de tissage qui serait au maximum de 18 portées, représentant une surface totale de tissage maximum de 7,5 m². Le nombre et la taille précis seront mentionnés dans le CCTP du lot qui sera transmis aux candidats retenus après cette 1^{ère} phase de l'accord-cadre.

Le candidat attributaire du lot n°8 ne pourra pas proposer d'offre pour les lots n°1 à 4.

Lot n°9 :

Réalisation de vidéos et de photos de mise en valeur de la tenture-évènement

Les candidats prennent connaissance du calendrier prévisionnel des lots n°1 à 4. Ce calendrier sera confirmé en phase offre.

Cet accord-cadre monoattributaire à bons de commande est conclu sans maximum et sans minimum.

La Cité de la tapisserie doit faire face à des besoins en prestations vidéo difficiles à planifier en termes de journées de tournage nécessaires, tels que des temps de communication institutionnelle, des suivis de réalisation des œuvres, mais aussi des captations événementielles, des captations ethnographiques, de démonstrations de savoir-faire et enfin des photos fixes d'échantillons, de détails, reportage d'une vingtaine d'images et images haute définition des œuvres terminées. Le besoin nécessite donc une grande réactivité et adaptabilité, certains projets pouvant nécessiter une présence hebdomadaire (mais pour moins d'une journée de tournage) pendant plusieurs semaines.

Le besoin prévisionnel à envisager sera de 20 modules représentant une durée totale de 120 minutes et des reportages photos y compris haute définition. Cette enveloppe constitue un maximum que le maître d'ouvrage est libre de répartir en fonction de ses besoins réels et en concertation avec le candidat retenu.

Si le maître d'ouvrage décide d'interrompre l'accord-cadre, les opérateurs économiques déclarés attributaires des différents marchés dans le cadre du présent accord-cadre ne seront fondés à porter aucune réclamation, à l'exception du paiement des matières et prestations déjà engagées.

A réception de chaque bon de commande, le prestataire retenu disposera d'un délai de 30 jours pour réaliser et livrer le produit commandé. Dans cette optique, les candidats s'engagent sur un délai de

livraison et assurent donc disposer de la disponibilité, des ressources humaines et des capacités matérielles et professionnelles suffisantes à la réalisation de cette prestation.

Disposition de délais commune aux 9 lots :

Compte-tenu de ce calendrier prévisionnel, les candidats formulant une réponse au présent accord-cadre s'engagent à réaliser les œuvres selon le calendrier prévisionnel ci-dessus et donc, et démontrent donc à l'appui de leur candidature qu'ils disposent de la disponibilité, des ressources humaines, techniques et financières suffisantes.

Les candidats admis à présenter une offre s'attacheront à proposer, à l'appui de leur offre, un délai de réalisation et une date d'achèvement qui seront considérés comme les délais contractuels du marché, lors de sa notification. Ce délai ne pourra être supérieur au délai indiqué dans le CCTP de chaque marché subséquent. La durée du marché indiquée est une durée maximale que les candidats sont vivement invités à réduire, la capacité à réduire le délai d'exécution étant un critère d'évaluation des offres.

Les candidats s'engagent à collaborer étroitement avec les services du Syndicat mixte, maître d'ouvrage de cette opération et avec son assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) désigné dans le cadre du lot n°5, notamment concernant les finitions, le repassage et d'éventuelles prestations de parfait achèvement des œuvres et ce, dans un souci de donner et maintenir une image de savoir-faire d'excellence.

Tout retard dans la livraison expose l'attributaire du marché subséquent à des pénalités selon les conditions exposées dans l'article 9 du CCAP.

ARTICLE 2 : Dispositions de la consultation

2.1 – Cadre légal de la consultation

La procédure formalisée de sélection des opérateurs économiques est une procédure avec négociation relevant des articles L.2124-3 et R.2124-3 4°) du code des marchés publics 2019. La technique d'achat employée est l'accord-cadre à marchés subséquents monoattributaires pour les lots n°1 à 4 et l'accord-cadre monoattributaire à bons de commande pour les lots n°5 à 9. La délibération n°2020-30 en date du 1^{er} juillet 2020 du Comité syndical de la Cité de la tapisserie autorise sa Présidente à réunir la commission d'appel d'offres du Syndicat mixte et à conclure cette procédure visant le tissage d'une tenture-événement à partir de 4 images de film d'un grand créateur du cinéma d'animation. Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix et s'exercer en plusieurs phases successives. En cas de remise d'offres insatisfaisantes ou insuffisantes au regard des critères d'évaluation, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de relancer la consultation pour les différents lots.

2.2 – Lieu d'exécution

Le lieu de tissage de chaque tapisserie sera précisé dans le CCTP de chaque marché subséquent correspondant à chaque lot n°1 à 4. Il pourra avoir lieu dans les ateliers du candidat retenu ou dans l'atelier mis à disposition par la Cité de la tapisserie, rue des arts, à Aubusson. Ce dernier lieu induit donc une adaptation des offres des candidats pour permettre cette présence à Aubusson. Les prestations relatives aux autres lots seront réalisées dans les locaux des candidats attributaires, à l'exception des réunions et rencontres prévues pour les lot n°5 à 9.

2.3 – Conditions relatives au candidat

2-3-1 - Dispositions communes aux lots n°1 à 4 :

Compte-tenu de l'objet spécifique de l'accord-cadre, les candidats sont invités à attester que leur procédé de fabrication est conforme à la reconnaissance de la tapisserie d'Aubusson au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Dans ce contexte, les œuvres doivent également recevoir l'Indication Géographique (IG) « tapisserie d'Aubusson », existante depuis 2019, les candidats sont invités à se munir de cette certification ou d'une reconnaissance équivalente.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent, dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Par ailleurs, si les candidats les estiment à jour et pertinents, ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui demeurent valables et qui ont déjà été transmis au pouvoir adjudicateur dans le cadre de précédentes consultations sous condition d'y faire référence.

Ces documents pourront être réutilisés par la Collectivité, si les candidats n'y font pas opposition.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen, exclusivement en langue française.

Ce document peut être utilisé en lieu et place des documents demandés ci-dessous.

La Cité internationale de la tapisserie recevant le soutien de l'Union européenne pour la réalisation de cette opération, elle demande aux opérateurs économiques candidats de l'accord-cadre tout document permettant de justifier de leur implication en matière d'égalité femmes-hommes, d'égalité des chances et de non-discrimination et de respect des enjeux de développement durable.

Le candidat doit fournir au moins :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'[interdiction de soumissionner](#) à un marché public ;
- des documents et renseignements qui permettent à l'organisme public de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle, ses capacités économique, financière, techniques et professionnelles.

Il doit indiquer s'il a recours à [d'autres fournisseurs ou prestataires](#).

Le pouvoir adjudicateur souhaite également disposer de :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat (global ou uniquement celui du domaine d'activité qui fait l'objet du marché) des 3 derniers exercices au maximum ;
- des déclarations de banques ou une preuve d'une assurance des risques professionnels ;
- les bilans, ou extraits de bilan, des 3 dernières années.

Pour juger des capacités techniques et professionnelles des candidats, le pouvoir adjudicateur souhaite disposer de :

- une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années maximum ou depuis la création de l'entreprise avec le montant, la date et le commanditaire public ou privé ; les entreprises récemment créées peuvent justifier de leurs références par d'autres moyens.
- l'effectif moyen annuel pendant les 3 dernières années ;
- l'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise et notamment du responsable du tissage ;
- la description de l'outillage dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- les mesures de gestion environnementale et de responsabilité sociale des employeurs que le candidat appliquera lors de l'exécution du marché ;

Les candidatures seront présentées par une entreprise ou par un groupement d'entreprises.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Il est rappelé que le candidat retenu pour la réalisation des échantillons tissés préparatoires du lot n°8 ne pourra pas participer aux marchés subséquents des lots n°1 à 4 visant le tissage des tapisseries.

En cas de sous-traitance :

La candidature, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement :

Aucune forme de groupement n'est exigée.

Le délégué devra présenter une forme juridique qui lui permette d'assurer les missions qui lui seront confiées dans le cadre de cette convention. Pour tout groupement, un mandataire doit être désigné.

En cas de candidature présentée par un groupement, celle-ci doit contenir :

- pour chaque cotraitant : les documents exigés aux points A et B ci-dessus,
- une lettre de candidature présentée sur un formulaire DC1 :

(http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC1-2019.doc).

Ce document doit mentionner le type de groupement ainsi que le mandataire et doit désigner sans équivoque celui ou ceux d'entre eux habilités à signer les pièces de l'accord-cadre.

Si le candidat fait valoir les capacités d'autres opérateurs économiques (sous-traitance, ou autre...)

En application des articles 48-II et 133 à 137 du Décret, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques, et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, le candidat doit produire les documents suivants :

- les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés aux points A et B ci-dessus,
- un engagement écrit émanant de ces opérateurs économiques dans lequel ils attesteront que le candidat disposera effectivement de leurs capacités pour l'exécution du marché.

En l'absence de ces documents, seuls les documents concernant le candidat seront pris en compte pour l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières au stade de la candidature. De même, au stade de l'analyse de l'offre, il ne sera pas tenu compte des éléments concernant ces opérateurs économiques.

2-3-2 - Dispositions propres aux lots n°1 à 4 :

Les candidats fourniront en sus les éléments suivants :

une note descriptive comprenant 2 parties :

1° l'identité, les qualifications et la qualité du responsable technique du tissage au sein de la structure. Chaque marché subséquent imposera l'existence d'un responsable technique du tissage présent depuis l'exécution de l'échantillon jusqu'aux finitions après la tombée de métier,

2° les ressources humaines et les caractéristiques techniques du tissage envisagé (conformité aux techniques de la tapisserie d'Aubusson).

2-3-3 - Dispositions propres au lot n°5 :

Les candidats fourniront en sus les éléments suivants :

- un dossier de références, une expérience dans le domaine du tissage et plus particulièrement celui de la tapisserie d'Aubusson tel que défini par l'UNESCO est appréciée,
- un calendrier prévisionnel d'intervention, appelé à devenir contractuel après calage avec le maître d'ouvrage.
- un document du candidat permettant d'attester du paiement de ses cotisations fiscales et sociales à demander par le candidat à son correspondant de l'administration fiscale et à renouveler tous les six mois,

2-3-4 - Dispositions propres aux lots n°6 et 7 :

Les candidats fourniront en sus un dossier de références et plus particulièrement liées à la fourniture de laines, de matériaux de tissage et à leur teinture pour des tapisseries d'Aubusson.

2-3-5 - Dispositions propres au lot n°8 :

Les candidats fourniront en sus les éléments suivants :

une note descriptive comprenant 2 parties :

1° l'identité, les qualifications et la qualité du responsable technique du tissage au sein de la structure. Chaque marché subséquent imposera l'existence d'un responsable technique du tissage présent depuis l'exécution de l'échantillon jusqu'aux finitions après la tombée de métier,

2° les ressources humaines et les caractéristiques techniques du tissage envisagé (conformité aux techniques de la tapisserie d'Aubusson).

2-3-6 - Dispositions propres au lot n°9 :

Les candidats fourniront en sus les éléments suivants :

- un dossier de références, en lien avec l'objet de l'accord-cadre (culture, patrimoine, évènements, métiers d'art...),
- un document du candidat permettant d'attester du paiement de ses cotisations fiscales et sociales à demander par le candidat à son correspondant de l'administration fiscale et à renouveler tous les six mois,
- tout document attestant des compétences du candidat dans le domaine du tournage, de la réalisation de vidéos, de la prise d'images, photographies y compris de haute définition.

2.4- Décomposition en lots

La consultation est décomposée en 9 lots.

Pour les lots n°1 à 4 et de façon à favoriser le maximum de candidatures, le pouvoir adjudicateur donnera les dimensions définitives, les caractéristiques techniques et les éléments d'interprétation de chaque oeuvre dans le cadre du CCTP de chaque marché subséquent correspondant à chaque tapisserie.

Ces informations de cadrage sont de nature indicative et pourront être précisées dans le cadre des CCTP des marchés subséquents mais elles doivent permettre aux candidats de répondre à l'appel à candidatures.

Les candidats préciseront, à titre indicatif, à l'appui de leur dossier, quelle(s) œuvre(s) ils souhaitent tisser.

2.5 – Variantes

Les variantes sont autorisées selon les conditions définies dans le CCTP de chaque lot.

2.6 – Modalités de règlement

Le mode de règlement choisi par le Syndicat Mixte est le virement par mandat administratif.

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes et à prestations réalisées.

2.7 – Modification de détail au dossier de consultation

Le Syndicat Mixte se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être adressées aux candidats qui se seront identifiés lors du retrait du dossier de consultation des entreprises au plus tard 7 jours ouvrés avant la date limite de réception des candidatures. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 – Délai de validité des offres

Le contenu des offres sera précisé au sein des CCTP de chaque marché subséquent.

Le délai de validité des offres, dans le cadre de chaque marché subséquent, est de trois mois, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 : Organisation de la consultation

3.1- Composition du dossier de consultation

- l'acte d'engagement (AE),
- le présent règlement de la consultation (RC),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), propre à chaque lot envoyé aux candidats admis à remettre des offres,
- la fiche d'engagement d'association au tissage d'un élève ou d'un jeune diplômé de la formation d'assistant concepteur, réalisateur et promoteur d'un produit tissé,
- le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG FCS) disponible à l'adresse internet suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115>
HYPERLINK

["http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id"](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id) & **HYPERLINK**

["http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id"](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id) & **HYPERLINK**

["http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id"](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id) & **HYPERLINK**

["http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id"](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&categorieLien=id) & **HYPERLINK**

- la reproduction de la maquette et l'extrait à réaliser à l'échelle sous forme d'échantillon qui seront remis dans le cadre de la consultation de chaque marché subséquent. Il est précisé que les candidats admis seront appelés à présenter un échantillon de tissage témoignant de leur savoir-faire dans le cadre de chaque marché subséquent.

Il est rappelé que le candidat retenu pour la réalisation des échantillons tissés préparatoires du lot n°8 ne pourra pas participer aux marchés subséquents des lots n°1 à 4 visant le tissage des tapisseries.

Les candidats pourront étudier les fac-similés et échantillons témoins dans le parcours d'exposition de la Cité à compter du lancement de chaque marché subséquent des lots n°1 à 4.

3.2 - Obtention du dossier de consultation

Les documents du dossier de consultation des entreprises (DCE) sont obtenus via le profil d'acheteur de la plate-forme électronique de la Cité de la tapisserie accessible à l'adresse internet suivante : <http://cite-tapisserie.e-marchespublics.com> où le candidat est invité à préciser son nom, son adresse électronique et le nom de la personne physique téléchargeant les documents afin que le pouvoir adjudicateur soit en mesure de lui transmettre les éventuelles modifications ou précisions apportées à la consultation ou aux documents (modifications de dates, du dossier de consultation...). L'attention des candidats est attirée sur les enjeux de l'indication de ces informations.

Le téléchargement partiel du dossier de consultation des entreprises, dont la version complète est mise à disposition des candidats sur la plate-forme de dématérialisation de la Cité à l'adresse suivante : <http://cite-tapisserie.e-marchespublics.com> se fait sous l'entière responsabilité de l'entreprise. L'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics rend facultative l'identification des opérateurs économiques pour le téléchargement du dossier de consultation des entreprises. Par conséquent, la décision de ne pas s'identifier sur le profil de l'acheteur relève de l'entière responsabilité des candidats qui ne pourront élever aucune réclamation en cas de modification du dossier de consultation des entreprises dont ils ne seraient pas destinataires.

4.1- Cas des pièces manquantes

Les pièces manquantes pourront être fournies dans un délai de 10 jours, à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

4.2- Critères de jugement des candidatures (1^{ère} phase)

Les critères seront présentés sous la forme d'une grille, permettant l'attribution d'une note générale.

Les critères et leur pondération sont les suivants :

- Capacités techniques, professionnelles et matériel et outillage (45 points)
- Capacités en ressources humaines, références, et pour les lots n°1 à 4, engagement d'association au tissage des stagiaires ou diplômés de la formation « Assistant concepteur, réalisateur et promoteur d'un produit tissé » (30 points).
- Capacités financières compte-tenu de l'objet et de la durée du marché, des spécificités de la comptabilité publique qui l'encadre et de l'échéancier de règlement indiqué dans le CCAP (25 points).

4.3- Critères de jugement des offres dans le cadre des marchés subséquents (2^{nde} phase)

Les critères et leur pondération sont les suivants :

Lots n°1 à 4 :

- Qualité du tissage (sur la base de l'échantillon tissé fourni) (30 points)
- Respect du parti-pris d'interprétation (30 points)
- Prix (25 points)
- Association au tissage des stagiaires ou diplômés de la formation « Assistant concepteur, réalisateur et promoteur d'un produit tissé » (15 points).

Lot n°5 :

- Méthodologie d'intervention / 40 points
- Prix / 40 points
- Pertinence et optimisation du calendrier d'intervention / 20 points

Lot n°6 et 7 :

- Prix / 60 points
- Qualité du produit proposé, méthodologie d'intervention / 40 points

Lot n°8 :

- Compétences en tissage selon la technique d'Aubusson, notamment en rapport avec l'objet de la consultation, références, méthodologie envisagée, compréhension des enjeux de tissage. (55 points)
- Prix au m² (45 points)

Lot n°9 :

- Valeur technique et esthétique / 60 points
- Prix / 40 points

4.4 - Négociation

En application de l'article R.2134-3 4°) du code des marchés publics 2019, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix, dans le cadre des marchés subséquents.

Le pouvoir adjudicateur ne fixe pas de nombre minimal de candidats admis à présenter des offres pour poursuivre la procédure et ne fixe pas non plus de nombre maximal, compte-tenu de l'organisation de marchés subséquents. La seule exclusion porte sur le lot n°8 puisque le candidat retenu ne pourra pas proposer d'offre pour le tissage des tapisseries des lots n°1 à 4.

4.5- Participation des diplômés de la formation « Assistant concepteur, réalisateur et promoteur d'un produit tissé » à la réalisation des tissages.

Cette consultation s'inscrivant dans le cadre plus vaste de « Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, à Aubusson », le candidat retenu pour la réalisation d'un tissage d'un des lots n°1 à 4 doit associer au(x) moment(s) de son choix les élèves et / ou diplômés de la formation « Assistant concepteur, réalisateur et promoteur d'un produit tissé », mise en œuvre par le GRETA Limousin.

Cette association au tissage est une condition de l'attribution du marché. Les modalités d'association seront précisées dans l'offre des candidats.

Une pénalité s'élevant à 5 % du montant total du marché sera appliquée en cas de non-application de cette clause par les candidats attributaires.

ARTICLE 5 : Conditions d'envoi des candidatures

Les candidatures sont à déposer exclusivement via la plate-forme de dématérialisation de la Cité de la tapisserie à l'adresse internet : <http://cite-tapisserie.e-marchespublics.com>

Les offres remises par courrier ou tout autre moyen ne seront pas acceptées.

L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

● **Remise hors délais** : les dossiers ne seront pas consultables par le pouvoir adjudicateur et le rejet sera notifié aux candidats.

● **Signature** : la signature apposée sur les documents engageant le(s) candidat(s) (DC1, DC2, déclarations sur l'honneur, habilitation du mandataire d'un groupement...) n'est pas obligatoire au stade de la consultation. Toutefois le candidat attributaire devra pouvoir le transmettre signé dans sa version scannée ou papier sur demande de la Cité de la tapisserie.

Les demandes de renseignements devront être adressées au plus tard 4 jours ouvrés avant la remise des plis via la plateforme de dématérialisation (<http://cite-tapisserie.e-marchespublics.com>).

Le pouvoir adjudicateur s'engage à fournir une réponse écrite, dont le contenu sera transmis à l'ensemble des candidats qui auront préalablement fait connaître leur intention de soumissionner en demandant communication du dossier de consultation des entreprises (DCE), dans un délai de 48 heures ouvrés à compter de la réception de la demande.

Les échantillons tissés à l'appui des offres dans le cadre des différents marchés subséquents à venir seront déposés contre récépissé à l'accueil de la Cité de la tapisserie aux heures d'ouverture indiquées dans les CCTP, ou transmis par courrier. Les candidats s'attacheront alors à s'assurer de la date de réception des échantillons à la Cité de la tapisserie qui est seule retenue.



L'UE et la Région Nouvelle Aquitaine investissent sur ce projet.